

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail * Démocratie * Paix

// OI N° 039/84/ DU 7 / 9 / 84

AUTORISANT LA RATIFICATION DE L'ACCORD COMMERCIAL
SIGNE LE 13 JUILLET 1982 A LA HAVANE ENTRE LE
GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE CUBA.-

-----ooOoo-----

L'ASSEMBLEE NATIONALE POPULAIRE A DELIBERE ET ADOPTE,

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL,
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL DES MINISTRES,

PROMULGUE LA LOI DONT LA TENEUR SUIT :

ARTICLE 1ER .- Est autorisée la ratification de l'Accord Commercial signé
le 13 Juillet 1982 à la Havane entre le Gouvernement de la République
Populaire du Congo et le Gouvernement de la République de Cuba.

ARTICLE 2 .- La présente loi sera publiée au Journal Officiel de la Répu-
blique Populaire du Congo et exécutée comme loi de l'Etat./-

Fait à Brazzaville, le 7 Septembre 1984